

*Long + copie
compt
L 23-1-17*

JUMELAGES

57037

L'an mil neuf cent cinquante sept, le six Avril 1957, le Conseil Municipal de Royan s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 1er Avril 1957.

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Reutin, Castelnaud, Couzinet, Gausseil, Barrot, Pouget, Coumil, Guillaud, Brotreau, Barrière, Domocq, Etcheber, Bourdoille, Marteau, Melle Fouché, MM. Rochedereux, Grassemmeyer, Dufour, Coumil, Edouard, Chamboulan, Papeau, Guichoux.

Représenté : M. Laurent par M. Brusset.

Les Conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Vu l'étude présentée par M. BARROT

Considérant que la pratique des " jumelages " favorise le développement des rapports d'amitié entre les peuples en même temps que le rayonnement de la France et de notre Cité

décide

- de donner son adhésion de principe à la politique des jumelages
- de ratifier le projet de jumelage de Royan et d'Atlantic City
- de constituer une commission chargée d'étudier un plan de travail qui ne se limitera pas obligatoirement au jumelage de Royan et d'Atlantic City
- de désigner les commissions du Tourisme et Plage et Fêtes et Congrès, c'est à dire MM. Reutin, Etcheber, Marteau, Barrière, Rochedereux, Barro pour faire partie de cette commission.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
ont signé et enregistré MM. les membres présents



*Pour le Député
l'Assomblé Délégué*

POUR EXTRAIT COMPOSER

[Signature]

VU
Rochefort s/Mer le 14 Mai 1957

Le Sous-Préfet : illisible.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 22 Mai 1957

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

